



## **RAPPORT DE GESTION – PÉRIODE DE TREIZE MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2017 ET EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2016**

### **INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») incluant ses filiales, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga ») et Acasti Pharma Inc. (« Acasti »), pour les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017 et pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 29 février 2016. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et l'exercice terminé le 29 février 2016. En raison du changement de fin d'exercice du 28 février au 31 mars, les chiffres présentés dans ce rapport de gestion couvrent les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017 et donc peuvent ne pas être directement comparables avec les chiffres présentés l'année dernière. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est basée sur les états financiers consolidés audités de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 7 juin 2017. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources Inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US », « EUR » et « GBP » font référence au dollar canadien, au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

### **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Les énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaines et de la législation en valeurs mobilières canadiennes. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « prévoit », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml) et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à [www.neptunecorp.com](http://www.neptunecorp.com). Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

#### **Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS**

La Société utilise une mesure financière ajustée, le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelée perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsque la Société ou le secteur est en situation de perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Cette mesure financière non conforme aux IFRS est issue directement des états financiers de la Société et est présentée de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise cette mesure afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Cette mesure aide également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté (ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS en situation de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au résultat net (à la perte nette) les charges financières, les amortissements et les pertes de valeurs et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments tels que les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine, les règlements de redevance, les frais légaux liés aux règlements de redevance, les crédits d'impôt recouvrables des années précédentes et les frais d'acquisition sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Neptune exclut aussi du calcul de son BAIIA ajusté (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est non récurrent.

Un rapprochement du résultat net (de la perte nette) au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est présenté plus loin dans ce document.

#### **APERÇU DES ACTIVITÉS**

Neptune est une société axée sur les produits de nutrition qui crée des solutions de nutrition uniques et personnalisées et offre des ingrédients spécialisés et des marques de consommation. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques. Neptune propose aussi de l'huile de krill de première qualité fabriquée dans ses installations de pointe, ainsi que toute une gamme d'autres ingrédients spécialisés, dont des huiles marines et des huiles de graines. Neptune vend son huile de krill de première qualité directement aux consommateurs du Canada et des États-Unis sous la marque OCEANO3<sup>MC</sup> en

ligne au [www.oceano3.com](http://www.oceano3.com). La marque est également vendue sous forme de solution clé en main à divers distributeurs. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec.

Neptune est également présente sur le marché des médicaments d'ordonnance, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à environ 34 %, Acasti. Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie grave.

#### **Lancement du NKO® Omega Plus**

Le 15 septembre 2016, Neptune a annoncé que NKO® Omega Plus sera dorénavant un produit à base d'huile de krill avec l'une des plus fortes concentrations d'oméga-3 disponible sur le marché. Le procédé d'extraction unique de Neptune permet au produit NKO® Omega Plus de contenir jusqu'à 30% plus d'oméga-3 que les produits d'huile de krill typiquement sur le marché aujourd'hui.

#### **Initiatives de productivité générant des résultats**

Projet Turbo, une initiative à l'échelle de l'entreprise introduite pour accroître l'efficacité et la performance opérationnelle est bien en cours. Entre autres choses, Neptune se concentre sur l'optimisation des processus d'affaires et la réduction des frais généraux et administratifs. Puisque Neptune accroît l'efficacité de sa productivité à l'échelle de toute l'entreprise, cela devrait dorénavant se traduire par un renforcement des résultats financiers. Cette initiative a été implantée au cours du deuxième trimestre de l'année financière 2016 et au cours du troisième trimestre de l'année courante, toutes les économies projetées d'environ 5 millions \$ étaient réalisées.

#### **Ressources humaines**

Neptune, Biodroga et Acasti emploient actuellement 125 salariés. Le 29 juin 2016, une convention collective était signée pour une période de 2 ans avec certains employés de l'usine de Sherbrooke. La direction est d'avis que la certification n'a aucune incidence sur les activités de Neptune à son usine à Sherbrooke.

#### **Financement par emprunt**

Le 20 avril 2016, la Société a annoncé la signature d'un prêt à terme de 2,10 millions de livres sterling (3,822 millions \$) avec Bank and Clients PLC (« B&C »), une banque du Royaume-Uni. Garanti par une sûreté de second rang, le prêt à terme de quatre ans porte intérêt à un taux de 12 % par année et prévoit un congé de 15 mois pour le remboursement du principal, après quoi le prêt sera remboursable mensuellement sur une période de 33 mois. Le produit du prêt a servi à combler les besoins en fonds de roulement de la Société, tels que les comptes à recevoir et les inventaires, ainsi qu'à soutenir la croissance future.

#### **Brevets et contrats de licence**

Le 30 septembre 2016, Neptune et Aker BioMarine (« Aker ») ont conclu un accord général de concession réciproque de licences, mettant ainsi fin au contentieux entre les deux entreprises. Selon cet accord, Aker conserve l'accès aux brevets de composition de Neptune, pour la durée des brevets, contre un paiement de redevance en avance de 10 millions \$ US payable sur une période de 15 mois. Neptune a acquis les droits d'utilisation du portefeuille spécifique de brevets d'huile de krill d'Aker, pour la durée des brevets, contre un paiement de redevance en avance de 4 millions \$ US payable sur 15 mois également. L'accord devrait instaurer une paix durable qui permettra aux deux sociétés de se concentrer sur la croissance et la création de valeur.

Le 30 septembre 2016, Neptune, par l'intermédiaire de Biodroga, a conclu avec Ingénutra Inc. un accord commercial mondial exclusif assorti de redevances pour son ingrédient de spécialité breveté et éprouvé cliniquement, MaxSimil. Unique en son genre, le dispositif d'administration MaxSimil augmente la biodisponibilité et la capacité d'absorption des produits nutraceutiques liposolubles ou à base de lipides, comme les huiles de poisson riches en oméga-3 et les vitamines A, D, K, E et CoQ10 et autres. L'accord confère à Neptune le droit de fabriquer, de distribuer et de vendre MaxSimil sur les marchés de produits nutraceutiques partout dans le monde. Ses conditions laissent également entrevoir la possibilité d'une collaboration entre les deux sociétés pour la tenue d'essais cliniques. Afin de conserver son exclusivité, la Société doit vendre un volume minimum annuel.

Le 31 mars 2017, Neptune et Enzymotec Ltd (« Enzymotec ») ont conclu un accord général de concession réciproque de licences, mettant ainsi fin au contentieux entre les deux entreprises. Selon cet accord, Enzymotec conserve l'accès aux brevets liés au krill de Neptune, pour la durée des brevets, contre un paiement de redevance en avance de 1,63 millions \$ US. Selon cet accord,

Neptune conserve également l'accès aux brevets liés au krill d'Enzymotec, mais sans compensation. Le paiement était reçu le 31 mars 2017.

#### **Convention de coentreprise de distribution commerciale**

Le 5 avril 2017, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de coentreprise de distribution commerciale avec Shanghai Chonghe Marine Industry Co., Ltd (« CMI ») par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive de CMI, Jiangsu Sunline Deep Sea Fishery Co., Ltd (« Sunline Fishery »). La convention prévoit que Neptune et CMI/Sunline Fishery détiendront respectivement une participation de 30 % et de 70 % dans la coentreprise. Par ailleurs, ce partenariat contribuera à assurer l'approvisionnement en matières premières. CMI/Sunline Fishery jouit d'une forte présence dans l'industrie biomarine en Chine; elle construit actuellement un navire de pêche au krill ultramoderne. La coentreprise renforcera grandement la présence commerciale de Neptune dans ce pays. De plus, Neptune apportera à la coentreprise ses propriétés intellectuelles, sa science, ses compétences en matière de réglementation, sa marque, ses connaissances des ventes dans le secteur et sa reconnaissance internationale.

#### **Émission d'actions**

Le 9 mai 2017, la Société a émis 630 681 actions ordinaires en règlement d'un montant à payer de 858 \$ (625 \$US).

#### **Création du Consortium Vallée Verte**

Le 16 mai 2017, Neptune et le Groupe DJB, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, ont annoncé la création à Sherbrooke du Consortium Vallée Verte, un partenariat stratégique qui combine les forces et l'expertise respectives des trois partenaires pour créer des produits issus du cannabis à des fins exclusivement médicales et faire de la recherche et développement en la matière; une première dans l'industrie. Les partenaires, avec le soutien de Sherbrooke Innopole et de la Ville de Sherbrooke, entendent mettre en commun leurs expertises de recherche, de culture et d'extraction afin de créer un pôle de recherche et développement en cannabis médical qui sera reconnu non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle mondiale. Le Consortium ne ménagera aucun effort pour respecter les réglementations très strictes de cette industrie et pour développer, commercialiser et promouvoir des produits sécuritaires, et ce, avec un constant souci éthique.

#### **Élection des administrateurs**

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé que les candidats désignés dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 juin 2016 ont été élus à titre d'administrateurs de Neptune à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 12 juillet 2016. Le conseil d'administration est actuellement composé des administrateurs suivants : Pierre Fitzgibbon, Katherine Crewe, Ronald Denis, James S. Hamilton, John M. Moretz, François R. Roy, Leendert H. Staal, Victor Neufeld et Richard P. Schottenfeld.

#### **Changement de fin d'année financière pour le 31 mars**

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé qu'elle fera la transition vers une nouvelle date de fin d'année financière en 2017. Par conséquence, la fin d'année financière de la Société a eu lieu le 31 mars 2017 plutôt que le 28 février 2017. La nouvelle fin d'année financière permettra à la Société d'être mieux alignée avec les comparables de l'industrie et d'avoir des périodes trimestrielles usuelles. Pour les fins de dépôts réglementaires, la Société annonce les résultats de son année financière de transition de 13 mois le 31 mars 2017, avec un dernier trimestre de 4 mois du 1er décembre 2016 au 31 mars 2017.

#### **À propos d'Acasti**

Acasti a comme stratégie de développer et de commercialiser initialement le CaPre pour le traitement de l'hypertriglycéridémie (« HTG ») grave. Acasti vise actuellement à lancer son programme d'essais cliniques de phase 3 pendant le deuxième semestre de 2017, qui serait conçu particulièrement pour évaluer pleinement l'effet clinique du CaPre sur les niveaux de triglycérides, de cholestérol à lipoprotéines de densité non haute (non-HDL-C), de cholestérol à lipoprotéines de faible densité (LDL-C) ou « mauvais » cholestérol et de cholestérol à lipoprotéines de haute densité (HDL-C) ou « bon » cholestérol ainsi que sur divers autres biomarqueurs cardiométaboliques intéressants chez des patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

Aux fins de l'admissibilité à la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2), la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA ») a appuyé la proposition d'Acasti de mener une étude transitoire de biodisponibilité comparant le CaPre (composition d'acides gras libres et de phospholipides d'oméga-3) avec le médicament déjà approuvé contre l'HTG LOVAZA (acides oméga-3 sous forme d'esters éthyliques) chez des sujets volontaires sains. Étant donné que l'objectif principal de l'étude a été atteint, ces résultats soutiennent le fondement pour invoquer un profil d'innocuité comparable du CaPre et du LOVAZA.

En mars 2017, Acasti a annoncé qu'elle entendait aller de l'avant avec son programme de phase 3 à la suite de sa réunion de fin de Phase 2 avec la FDA en février 2017, au cours de laquelle Acasti, accompagnée de ses consultants, a examiné les données de l'étude transitoire, confirmé la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) et finalisé le protocole pour l'essai clinique de phase 3 requis pour l'approbation de la New Drug Application (« NDA »). Suivant les indications reçues de la FDA, Acasti prévoit effectuer deux études pivot randomisées de phase 3 contrôlées par placebo afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre chez les patients atteints d'HTG grave (taux de triglycérides > 500 mg/dL). Ces études permettront d'évaluer la capacité du CaPre à réduire les triglycérides par rapport au niveau de référence chez environ 400 patients choisis au hasard à qui on administrera soit quatre grammes de CaPre par jour, soit un placebo. Les commentaires de la FDA appuient le plan d'Acasti d'effectuer deux études au lieu d'une vaste étude, ce qui pourra peut-être réduire le délai de présentation d'une NDA. Acasti prévoit lancer son programme de phase 3 au cours du deuxième semestre de 2017.

Les éléments clés de la stratégie d'Acasti en matière d'affaires et de commercialisation comprennent l'obtention de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis pour l'HTG grave. Acasti n'a actuellement aucune capacité de vente et de mise en marché à l'interne, et compte actuellement chercher des partenariats de développement et/ou de distribution pour soutenir la commercialisation du CaPre sur d'importants marchés mondiaux hors des États-Unis. À l'heure actuelle, Acasti est en train d'évaluer plusieurs stratégies de rechange en vue de commercialiser le CaPre aux États-Unis. La stratégie privilégiée par Acasti hors États-Unis consiste à commercialiser au moyen de partenariats stratégiques, ce qui pourrait également offrir un soutien financier pour ces activités de développement et de commercialisation. Un médicament candidat en fin de développement et différencié comme le CaPre pourrait être attrayant pour diverses sociétés pharmaceutiques mondiales, régionales ou spécialisées. Acasti adopte une approche opportuniste pour les partenariats et l'octroi de licences dans diverses régions et indications. Si on atteint l'étape de la commercialisation du CaPre aux États-Unis, Acasti prévoit se concentrer lors du lancement aux États-Unis initialement sur les experts en lipides, les cardiologues et les médecins de premier recours constituant les principaux prescripteurs de thérapies régularisant les lipides chez des patients atteints d'HTG grave dans le cadre de la stratégie de vente et de mise en marché du CaPre.

#### Voici les objectifs clés d'Acasti :

- Amorcer et réaliser le programme d'essais cliniques prévu de phase 3 et, en supposant que les résultats du programme d'essais cliniques de phase 3 sont positifs, déposer une NDA aux fins de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis (initialement, pour le traitement de l'HTG grave) avec le potentiel d'étendre ultérieurement l'indication du CaPre au traitement de l'HTG faible à modérée;
- Continuer de renforcer et de protéger le portefeuille de brevets d'Acasti et d'autres droits de propriété intellectuelle;
- Chercher à saisir des occasions stratégiques hors des États-Unis, notamment octroyer des licences ou effectuer des opérations similaires, former des coentreprises ou encore conclure des partenariats, des alliances stratégiques ou d'autres opérations de financement afin d'obtenir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources stratégiques de capitaux pour Acasti. Toutefois, rien ne garantit qu'Acasti réalisera de telles occasions stratégiques ni le moment où elle le fera;
- Évaluer la meilleure approche stratégique en vue de la commercialisation du CaPre aux États-Unis.

En plus de réaliser le programme d'essais cliniques de phase 3 prévu, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux supplémentaires soient nécessaires pour réaliser le dépôt d'une NDA afin d'obtenir l'approbation préalable à la mise en marché de la FDA pour le CaPre aux États-Unis, et pour accomplir les collaborations de développement des affaires, les activités de mise en marché et d'autres activités préalables à la commercialisation avant d'atteindre le lancement commercial du produit, qui sera initialement destiné au traitement de l'HTG grave.

Acasti a nommé M<sup>me</sup> Jan D'Alvise à titre de présidente et chef de la direction, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2016. M<sup>me</sup> D'Alvise est une dirigeante accomplie possédant de l'expérience auprès de grandes sociétés pharmaceutiques et spécialisées dans les diagnostics multinationales cotées en bourse, ainsi que de sociétés fermées en démarrage du secteur des sciences de la vie. Ses antécédents exceptionnels comprennent des postes de direction au sein de l'ensemble du cycle de vie des entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises en démarrage, d'entreprises en croissance ou d'entreprises au stade de la commercialisation. M<sup>me</sup> D'Alvise a établi des partenariats stratégiques de grande valeur et conclu d'importantes opérations de financement par l'intermédiaire d'investisseurs institutionnels.

Le 15 juillet 2016, Acasti a annoncé que les candidats énumérés dans sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction avaient été élus au conseil d'administration d'Acasti à son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires. À l'heure

actuelle, le conseil d'administration est composé des membres suivants : M<sup>me</sup> Jan D'Alvise, M. John Canan, M. Roderick Carter (président du conseil), M. Jim Hamilton et M. Leendert Staal.

Le 22 mars 2016, Acasti a reçu du NASDAQ une lettre d'observations confirmant qu'Acasti ne respectait plus la règle d'inscription 5605 du NASDAQ, qui exige que le comité d'audit d'une entreprise soit composé d'au moins trois administrateurs indépendants. Le 12 juillet 2016, le conseil d'administration a nommé trois membres indépendants à son comité d'audit et est redevenu conforme à la règle d'inscription 5605 du NASDAQ. À l'heure actuelle, le comité d'audit est composé des membres suivants : M. Canan, président du comité d'audit, M. Staal et M. Carter.

Le 28 novembre 2016, dans le cadre de la stratégie d'Acasti de fonctionner indépendamment de Neptune, Acasti a annoncé la nomination de Mme Linda O'Keefe à titre de chef de la direction financière. Mme O'Keefe est une chef des finances et directrice financière chevronnée ayant de l'expérience dans des sociétés de petite capitalisation et multinationales de biotechnologie, dans des entreprises en démarrage du secteur des sciences de la vie, ainsi que dans des sociétés de capital de risque et des sociétés fermées du marché des moyennes entreprises inférieures. Ses antécédents incluent les fonctions de finance, de comptabilité et de soutien aux opérations.

Le 21 février 2017, Acasti a annoncé la conclusion simultanée d'une offre publique et d'un placement privé pour un produit brut totalisant environ 7 700 \$. Acasti a conclu l'offre publique de 3 930 518 unités d'Acasti au prix de 1,45 \$ chacune, pour un produit brut d'environ 5 700 \$ (l'« offre publique »). Acasti a également émis un montant de capital total de 2 000 \$ de débentures convertibles non garanties arrivant à échéance le 21 février 2020 et des bons de souscription conditionnels visant l'acquisition d'un maximum de 1 052 630 actions ordinaires (le « placement privé »). Les débentures peuvent être converties par le détenteur en tout temps en actions ordinaires à un prix fixe de 1,90 \$ par action ordinaire sauf si Acasti paie avant l'échéance une partie ou la totalité des débentures convertibles. Si Acasti paie une partie ou la totalité des débentures convertibles avant l'échéance, les bons de souscription deviennent exerçables à 1,90 \$ par action ordinaire pour un montant correspondant au montant de débentures payées d'avance. Les débentures convertibles non garanties ont été émises à un escompte de 3,5 % du montant de capital, pour un produit brut totalisant 1 930 \$. La valeur comptable des débentures non convertibles au 31 mars 2017 est de 1 406 \$.

Des renseignements supplémentaires à l'égard d'Acasti peuvent être obtenus sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a deux secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Les unités d'exploitation stratégiques sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, le principal décideur opérationnel de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- Le secteur nutraceutique produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clé en main principalement pour des oméga-3 en gélules et en liquide.
- Le secteur cardiovasculaire développe des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du revenu net sectoriel (perte nette sectorielle), comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le revenu sectoriel (la perte sectorielle) permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par les parties.

**Principales informations financières par secteur**

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

**Période de quatre mois terminée le 31 mars 2017**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	11 829	–	–	11 829
Marge brute	3 238	–	–	3 238
Charges de recherche et de développement	(664)	(2 136)	774	(2 026)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	2 059	152	–	2 211
Frais de vente, généraux et charges administratives	(3 306)	(1 305)	–	(4 611)
Autres produits – provenant de règlements de redevance	2 185	–	–	2 185
Revenu (perte) provenant des opérations	3 512	(3 289)	774	997
Charges financières nettes	(822)	(207)	5	(1 024)
Impôt sur le résultat	(2 400)	129	–	(2 271)
Revenu net (perte nette)	290	(3 367)	779	(2 298)
<b>Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)<sup>1</sup></b>				
Revenu net (perte nette)	290	(3 367)	779	(2 298)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 207	894	(774)	1 327
Charges financières	873	67	–	940
Produits financiers	(30)	(9)	–	(39)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	(21)	149	(5)	123
Rémunération à base d'actions	356	245	–	601
Impôt sur le résultat	2 400	(129)	–	2 271
Crédits d'impôts recouvrables d'années précédentes	(1 967)	–	–	(1 967)
Règlements de redevance	(2 185)	–	–	(2 185)
<b>BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)<sup>1</sup></b>	<b>923</b>	<b>(2 150)</b>	<b>–</b>	<b>(1 227)</b>

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

**Période de trois mois terminée le 29 février 2016**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	10 032	20	(22)	10 030
Marge brute	3 119	(54)	(1)	3 064
Charges de recherche et de développement	(272)	(2 119)	582	(1 809)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	164	290	–	454
Frais de vente, généraux et charges administratives	(3 461)	(326)	–	(3 787)
Perte provenant des opérations	(450)	(2 209)	581	(2 078)
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(515)	290	(4)	(229)
Impôt sur le résultat	1 928	–	–	1 928
Revenu net (perte nette)	963	(1 919)	577	(379)
<b>Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)<sup>1</sup></b>				
Revenu net (perte nette)	963	(1 919)	577	(379)
Ajuster (déduire):				
Amortissement, dépréciation et réduction de valeur	760	950	(581)	1 129
Charges financières	474	(1)	(27)	446
Produits financiers	36	(175)	27	(112)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	5	(114)	4	(105)
Rémunération à base d'actions	247	108	–	355
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	–	(1 928)
Crédits d'impôts recouvrables d'années précédentes	(152)	–	–	(152)
Frais d'acquisition	253	–	–	253
<b>BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)<sup>1</sup></b>	<b>658</b>	<b>(1 151)</b>	<b>–</b>	<b>(493)</b>

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

**Période de treize mois terminée le 31 mars 2017**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	46 922	8	(112)	46 818
Marge brute	12 793	8	1	12 802
Charges de recherche et de développement	(1 774)	(7 991)	2 516	(7 249)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	2 078	330	–	2 408
Frais de vente, généraux et charges administratives	(13 504)	(3 557)	–	(17 061)
Autres produits – provenant de règlements de redevance	15 302	–	–	15 302
Revenu (perte) provenant des opérations	14 895	(11 210)	2 517	6 202
Charges financières nettes	(2 804)	(167)	2	(2 969)
Impôt sur le résultat	(2 483)	129	–	(2 354)
Revenu net (perte nette)	9 608	(11 248)	2 519	879
Total des actifs	98 164	25 454	(12 398)	111 220
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	8 775	9 772	–	18 547
Fonds de roulement <sup>2</sup>	17 549	8 050	1	25 600
<b>Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)<sup>1</sup></b>				
Revenu net (perte nette)	9 608	(11 248)	2 519	879
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	3 596	2 737	(2 516)	3 817
Charges financières	2 623	238	(89)	2 772
Produits financiers	(31)	(124)	89	(66)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	212	53	(2)	263
Rémunération à base d'actions	1 340	675	–	2 015
Impôt sur le résultat	2 483	(129)	–	2 354
Crédits d'impôts recouvrables d'années précédentes	(1 967)	–	–	(1 967)
Règlements de redevance	(15 302)	–	–	(15 302)
Frais légaux liés aux règlements de redevance	1 501	–	–	1 501
Frais d'acquisition	39	–	–	39
<b>BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)<sup>1</sup></b>	<b>4 102</b>	<b>(7 798)</b>	<b>1</b>	<b>(3 695)</b>

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

**Exercice terminé le 29 février 2016**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	22 959	37	(364)	22 632
Marge brute	4 698	(44)	(87)	4 567
Charges de recherche et de développement	(1 815)	(7 739)	2 410	(7 144)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	215	349	–	564
Frais de vente, généraux et charges administratives	(11 829)	(2 178)	–	(14 007)
Recouvrement des assurances	1 224	–	–	1 224
Perte provenant des opérations	(7 507)	(9 612)	2 323	(14 796)
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(1 186)	3 295	(71)	2 038
Impôt sur le résultat	1 928	–	–	1 928
Perte nette	(6 765)	(6 317)	2 252	(10 830)
Total des actifs	92 475	28 517	(14 946)	106 046
Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à court terme réservés	3 530	12 470	–	16 000
Fonds de roulement <sup>2</sup>	14 503	10 185	–	24 688
<b>Perte d'exploitation non conforme aux IFRS<sup>1</sup></b>				
Perte nette	(6 765)	(6 317)	2 252	(10 830)
Ajuster (déduire):				
Amortissement, dépréciation et réduction de valeur	2 652	2 734	(2 323)	3 063
Charges financières	1 471	2	(27)	1 446
Produits financiers	(357)	(1 096)	27	(1 426)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	72	(2 201)	71	(2 058)
Rémunération à base d'actions	1 331	309	–	1 640
Recouvrement des assurances	(1 224)	–	–	(1 224)
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	–	(1 928)
Crédits d'impôts recouvrables d'années précédentes	(152)	–	–	(152)
Frais d'acquisition	253	–	–	253
<b>Perte d'exploitation non conforme aux IFRS<sup>1</sup></b>	<b>(4 647)</b>	<b>(6 569)</b>	<b>–</b>	<b>(11 216)</b>

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation du secteur cardiovasculaire au terme de la licence émise par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées à la licence du secteur cardiovasculaire et leur dotation à l'amortissement sont éliminées à la consolidation. Les soldes à payer ou à recevoir intersectoriels sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

**Principaux ratios du secteur nutraceutique**

	Période de quatre mois terminée le 31 mars 2017	Période de trois mois terminée le 29 février 2016	Période de treize mois terminée le 31 mars 2017	Exercice terminé le 29 février 2016
Principaux ratios (en % du total des produits) :				
Marge brute	27 %	31 %	27 %	20 %
Charges de recherche et de développement	6 %	3 %	4 %	8 %
Frais de vente, généraux et charges administratives	28 %	34 %	29 %	52 %
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS) <sup>1</sup>	8 %	7 %	9 %	(20 %)

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE****Produits**

Le total des produits s'est chiffré à 11 829 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, ce qui représente une hausse de 18 % par rapport à 10 032 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Le total des produits s'est chiffré à 46 922 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, ce qui représente une hausse de 104 % par rapport à 22 959 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La hausse pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable à l'augmentation des revenus de Biodroga de 1 385 \$ acquis le 7 janvier 2016 (résultats de 4 mois en 2017 comparé à 52 jours en 2016). L'augmentation est également attribuable à la hausse des produits du secteur nutraceutique de 715 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017.

L'augmentation pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable à la hausse des produits de Biodroga de 19 147 \$ (résultats de 13 mois en 2017 comparé à 52 jours en 2016). L'augmentation est également attribuable à la hausse des produits du secteur nutraceutique de 5 280 \$ ou 33% pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Cette augmentation des produits du secteur nutraceutique est directement liée à la quantité de kg d'huile de krill vendue, laquelle représente une hausse approximative de 36%.

Le total des produits pour les périodes de quatre mois et treize mois terminées le 31 mars 2017 inclut des revenus de redevance de respectivement 314 \$ et 1 083 \$ comparativement à 618 \$ et 1 547 \$ pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 29 février 2016. La diminution pour les périodes de quatre mois et treize mois terminées le 31 mars 2017 est attribuable à la reconnaissance en 2016 des revenus différés reliés au règlement d'un accord avec un partenaire.

**Marge brute**

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

La marge brute pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 s'est chiffrée à 3 238 \$, comparativement à 3 119 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. La marge brute pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 s'est chiffrée à 12 793 \$, comparativement à 4 698 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La hausse de la marge brute pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 comparativement à la période de douze mois terminée le 29 février 2016 est principalement attribuable à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga pour treize mois en 2017 comparativement à 52 jours en 2016. La marge brute de l'année dernière inclut des coûts indirects de production non attribués de 2 174 \$ dû au niveau de production plus faible que prévu, une dépréciation des stocks de 945 \$ et un renversement de dépréciation des stocks de 1 406 \$.

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Ces améliorations se sont traduites par une stabilité de la marge brute en % du total des produits, soit de 31 % pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 à 27 % pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, et par une augmentation, soit de 20 % pour la période de douze mois terminée le 29 février 2016 à 27 % pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. La diminution pour la période de quatre mois est principalement attribuable à une dépréciation des stocks de 257 \$ et au mélange de revenus des produits.

#### **Charges de recherche et de développement**

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 664 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 392 \$ comparativement à 272 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 774 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, en baisse de 41 \$ comparativement à 1 815 \$ pour la période de douze mois terminée le 29 février 2016. L'augmentation pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable à un changement de présentation des charges de recherche et de développement aux frais de vente, généraux et charges administratives de certains honoraires légaux, tel que présenté dans les états financiers de l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette augmentation est également attribuable au moment de réalisation de certains projets de recherche et de développement.

#### **Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions**

Les crédits d'impôts de recherche et de développement et les subventions se sont chiffrés à 2 059 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 1 895 \$ comparativement à 164 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Les crédits d'impôts de recherche et de développement et les subventions se sont chiffrés à 2 078 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 1 863 \$ comparativement à 215 \$ pour la période de douze mois terminée le 29 février 2016. L'augmentation pour les périodes de quatre mois et treize mois terminées le 31 mars 2017 est attribuable aux crédits d'impôt recouvrables d'années précédentes comptabilisés, pour compenser les impôts à payer principalement générés par les règlements de redevance, de 1 967 \$ comparativement à 152 \$ pour les périodes de trois mois et douze mois terminées le 29 février 2016.

#### **Frais de vente, généraux et charges administratives**

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 3 306 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, en baisse de 155 \$ comparativement à 3 461 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 13 504 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 1 675 \$ comparativement à 11 829 \$ pour la période de douze mois terminée le 29 février 2016. L'augmentation pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable à une hausse des frais légaux liés au règlement de redevance de 1 501 \$, aux frais de vente, généraux et charges administratives de Biodroga pour treize mois en 2017 comparativement à 52 jours en 2016, partiellement contrebalancées par une baisse des dépenses de marketing et une baisse des honoraires professionnels.

#### **Autres produits**

Les autres produits se sont élevés à 15 302 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 (2 185 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017) et sont liés aux règlements de redevance avec Aker BioMarine et Enzymotec. Les autres produits se sont élevés à 1 224 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 et sont liés aux recouvrements d'assurance.

#### **BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)**

Le BAIIA ajusté s'est amélioré de 265 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 pour s'établir à un BAIIA ajusté de 923 \$, comparativement à 658 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Le BAIIA ajusté s'est amélioré de 8 749 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 pour s'établir à un BAIIA ajusté de 4 102 \$, comparativement à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 4 647 \$ pour la période de douze mois terminée le 29 février 2016.

L'amélioration du BAIIA ajusté pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable à l'augmentation des revenus, à la diminution des coûts de production et à une meilleure efficacité dans les opérations, ainsi qu'à la contribution de Biodroga pour treize mois en 2017 comparativement à 52 jours en 2016. L'amélioration est également attribuable aux coûts indirects de production non attribués de 2 174 \$ dû au niveau de production plus faible que prévu, à la dépréciation des stocks de 945 \$ et au renversement de dépréciation des stocks de 1 406 \$ de l'année dernière. L'augmentation du BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre de 2017 comparé à la période équivalente de l'exercice passé est principalement expliqué par la présence d'un mois supplémentaire dans le quatrième trimestre de 2017.

**Charges financières nettes**

Les produits financiers se sont chiffrés à 30 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 66 \$ comparativement à (36 \$) pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Les produits financiers se sont chiffrés à 31 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, en baisse de 326 \$ comparativement à 357 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La diminution de 326 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est attribuable à la variation du gain de change.

Les charges financières se sont chiffrées à 873 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 399 \$ comparativement à 474 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Les charges financières se sont chiffrées à 2 623 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, en hausse de 1 152 \$ comparativement à 1 471 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. L'augmentation pour les périodes de quatre mois et treize mois terminées le 31 mars 2017 est principalement attribuable à la hausse des intérêts liés aux prêts et emprunts. La hausse des intérêts liés aux prêts et emprunts est attribuable au financement de l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu en janvier 2016 et au nouveau financement obtenu de B&C le 20 avril 2016. La hausse est également due à l'augmentation de la charge d'intérêts sur le prêt garanti d'Investissement Québec, de 7 % à 8 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 21 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à une perte de 5 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à une perte de 212 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à 72 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Les variations sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers.

**Impôt sur le résultat**

Le revenu net des périodes de quatre mois et treize mois terminées le 31 mars 2017 inclut une charge d'impôt sur le résultat de respectivement 2 400 \$ et 2 483 \$. Ces impôts ont été complètement compensés par certains crédits d'impôts recouvrables d'années précédentes et par un recouvrement de retenue d'impôt étranger. Le revenu net de la période de trois mois et de l'exercice terminé le 29 février 2016 inclut un recouvrement d'impôt différé de 2 046 \$ qui est le résultat de l'utilisation des actifs d'impôts différés comptabilisés suite à l'acquisition de Biodroga le 7 janvier 2016.

**Revenu net (perte nette)**

Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 290 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, soit une baisse de 673 \$ comparativement à un revenu net de 963 \$ enregistré pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 9 608 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, soit une amélioration de 16 373 \$ comparativement à une perte nette de 6 765 \$ enregistrée pour l'exercice terminé le 29 février 2016.

La diminution du revenu net pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable à un recouvrement d'impôt différé de 2 046 \$ comptabilisé en 2016. La diminution est partiellement contrebalancée par un règlement de redevance de 2 185 \$ en 2017. La baisse est également attribuable à une augmentation des charges financières de 357 \$.

L'amélioration du revenu net pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est principalement attribuable aux règlements de redevance nets des frais légaux connexes, et aux mêmes raisons citées précédemment pour expliquer l'amélioration du BAIIA ajusté pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Cette amélioration est partiellement contrebalancée par une hausse des charges financières de 1 152 \$ et par une diminution des produits financiers de 326 \$.

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CARDIOVASCULAIRE (Acasti)****Perte d'exploitation non conforme aux IFRS**

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 999 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 pour s'établir à 2 150 \$, comparativement à 1 151 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, essentiellement en raison de la hausse des frais généraux et charges administratives et à une plus petite hausse des charges de recherche et de développement, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement et de la dépréciation.

Bien qu'Acasti ait continué à faire progresser son programme de développement, comme il avait été prévu au calendrier annoncé précédemment, pour l'exécution de son programme clinique et la mise à niveau de sa production, les charges de recherche et de développement ont augmenté de 274 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 pour s'établir à 1 046 \$, comparativement à 772 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, l'amortissement, la dépréciation et la réduction de valeur des actifs incorporels. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des honoraires professionnels de 413 \$ contrebalancée par une diminution des contrats de recherche de 263 \$. Cette composition des charges a changé en raison du transfert des charges des contrats parachevés dans le cadre de la phase 2 de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité aux consultants pour le soutien à la préparation de l'examen par la FDA des résultats de la phase 2 de son programme d'études cliniques et à la planification de la phase 3. Cette hausse découle également de l'augmentation de 148 \$ des salaires et avantages du personnel, en comparant 480 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 à 332 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, découlant essentiellement de l'affectation de ressources à la direction de l'entreprise à temps plein plutôt qu'à demi temps et de la gestion de la recherche et développement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

L'augmentation des frais généraux et des charges administratives de 853 \$ pour s'établir à 1 005 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à 152 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 (avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions), s'explique principalement par l'augmentation de 539 \$ des salaires et avantages du personnel lié à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement d'Acasti tout en devenant plus indépendante de Neptune. Cette augmentation résulte également de l'augmentation des honoraires professionnels de 146 \$ attribuable principalement aux charges pour le maintien des programmes réactivés de relations avec le public et les investisseurs.

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 1 229 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 pour s'établir à 7 798 \$, comparativement à 6 569 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette augmentation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS était essentiellement attribuable à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS additionnelle pour le mois de mars 2017 et à l'augmentation des frais généraux et charges administratives, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, l'amortissement et la dépréciation.

Les charges de recherche et de développement ont augmenté de 29 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 pour s'établir à 4 808 \$, alors qu'elles s'établissaient à 4 779 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement, de la dépréciation et de la réduction de valeur des actifs incorporels. Cette augmentation de 29 \$ s'explique principalement par la hausse des contrats de recherche de 419 \$ et des salaires et avantages du personnel de 305 \$, principalement contrebalancé par des diminutions des honoraires professionnels de 537 \$ et des autres charges de 177 \$. L'augmentation de 419 \$ des contrats de recherche dans la période courante inclut 63 \$ pour le mois additionnel de la période terminée le 31 mars 2017, mais est essentiellement imputable au coût de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité de phase 2 initiée au début de l'exercice 2017 excédant le coût des autres essais de phase 2 et essais non cliniques exécutés à l'exercice 2016. La hausse des salaires et avantages du personnel représente le coût de l'augmentation des effectifs, dirigés par une équipe de direction à temps plein (seulement à temps partiel au cours des exercices précédents), nécessaire pour qu'Acasti poursuive la mise à niveau de son processus pharmaceutique, de son développement analytique et de son contrôle manufacturier chimique prévue au calendrier d'Acasti présenté au préalable. La diminution de 537 \$ dans les honoraires professionnels est principalement due à une diminution des honoraires de conseil engagés l'an dernier au titre des analyses d'études cliniques antérieures de phase 2 et de la planification de phase 2 de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité pour la période considérée.

L'augmentation des frais généraux et charges administratives de 1 454 \$ pour s'établir à 2 665 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, comparativement à 1 211 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 789 \$ dans les salaires et avantages du personnel combiné à une hausse des honoraires professionnels de 437 \$, des charges de location de 54 \$ et des autres charges de 174 \$. L'augmentation des salaires et avantages du personnel résulte découle du besoin d'Acasti d'ajouter des effectifs de gestion et de direction à temps plein pour diriger la stratégie d'Acasti et d'accroître les effectifs des finances et des services administratifs tout en soutenant la poursuite et l'expansion des activités de recherche et développement grâce au leadership d'une direction œuvrant à temps plein (à temps partiel au cours des exercices précédents). L'augmentation des honoraires professionnels s'explique principalement par des dépenses liées au programme de relations avec le public et avec les investisseurs, à l'atteinte de jalons en matière de développement des affaires, par l'augmentation de dépenses de recherche de

marché ainsi que par des frais juridiques et comptables non récurrents liés au changement de fin d'exercice et par les frais liés à l'immigration de dirigeants résidents des États-Unis.

#### **Perte nette**

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, de 3 367 \$, comparativement à une perte nette de 1 919 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ».

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 de 11 248 \$ comparativement à une perte nette de 6 317 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS », ainsi que du fait que la perte nette de l'exercice précédent a été réduite d'un montant de 2 254 \$ découlant de la réduction progressive de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, d'une variation de 1 203 \$ entre un montant au titre d'un profit de change à l'exercice précédent et un montant au titre d'une perte de change à l'exercice considéré et d'une augmentation de la rémunération à base d'actions de 366 \$ en raison de l'arrivée de nouveaux membres de la haute direction.

#### **SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

Nos opérations, nos programmes de recherche et de développement, nos dépenses en capital et nos acquisitions ont été principalement financés par nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par l'émission de dette et d'actions ordinaires.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous le titre autres passifs financiers dans l'état de la situation financière. En vertu de ce swap dégressif d'un montant nominal initial de 5 625 \$ (valeur de 4 687 \$ au 31 mars 2017), échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 5 430 \$ au 31 mars 2017.

La Société a également conclu des contrats de swap de devises étrangères pour gérer le risque de change. La juste valeur de ces swaps est présentée sous le titre autres passifs financiers dans l'état de la situation financière. En vertu du swap de devises étrangères GBP pour \$ CA d'un montant nominal initial de 3 640 \$, échéant le 30 avril 2018, la Société reçoit un taux fixe de 12 %. En vertu du swap de devises étrangères \$ CA pour \$ US d'un montant nominal initial de 2 769 \$ US, échéant le 30 avril 2018, la Société paie un taux fixe de 13,17 %. Le risque de change sur la charge d'intérêt et les remboursements de la dette alors convertis en \$ US sont pratiquement naturellement couverts par les revenus et les créances de la Société libellés en \$ US. La Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture aux différences de change.

#### **Activités d'exploitation**

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 5 864 \$. Les flux de trésorerie générés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 900 \$, incluant le montant d'autre produit lié aux règlements de redevance de 2 185 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 5 274 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme), liée aux règlements de redevance, a augmenté les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 5 864 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 29 février 2016, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 3 742 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 sont principalement attribuables à la variation des actifs et passifs opérationnels qui ont engendré une diminution de 3 559 \$.

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 7 813 \$. Les flux de trésorerie générés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 9 761 \$, incluant également le montant d'autre produit lié aux règlements de redevance de 15 302 \$ moins les frais connexes de 1 501 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à (1 319 \$), provenant principalement d'une diminution des stocks

contrebalancée des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant le créancier à long terme), liée aux règlements de redevance, a réduit les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 7 813 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 11 396 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 29 février 2016 sont principalement attribuables à la perte de 10 830 \$ encourue durant cet exercice.

#### **Activités d'investissement**

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 4 722 \$ pour financer les opérations, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (899 \$) principalement liées aux équipements de recherche et développement pour Acasti et d'immobilisations incorporelles (1 706 \$) liées au contrat de licence de propriété intellectuelle avec Aker. L'exercice dernier, un montant de 6 880 \$ a été investi dans l'acquisition de Biodroga.

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 7 605 \$ pour financer les opérations, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (2 942 \$) principalement liées aux équipements de recherche et développement pour Acasti et d'immobilisations incorporelles (1 715 \$) liées au contrat de licence de propriété intellectuelle avec Aker. L'exercice dernier, un montant de 6 880 \$ a été investi dans l'acquisition de Biodroga et 1 200 \$ a été investi dans les immobilisations corporelles principalement pour l'usine et le laboratoire à Sherbrooke.

#### **Activités de financement**

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 2 756 \$ principalement liées à l'appel public à l'épargne d'Acasti (5 009 \$) et au placement privé d'Acasti (1 872 \$), partiellement contrebalancés par le remboursement des prêts et emprunts de 3 467 \$ et par le paiement des intérêts de 657 \$. Au cours de la période de trois mois terminée le 29 février 2016, les activités de financement ont généré des liquidités de 7 377 \$ principalement provenant des prêts et emprunts.

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, les activités de financement ont utilisé des liquidités de 366 \$ principalement pour les remboursements des prêts et emprunts de 8 694 \$ et pour le paiement des intérêts de 2 219 \$. Ces remboursements sont partiellement contrebalancés par une augmentation des prêts et emprunts de 3 666 \$ provenant de la nouvelle dette de B&C, par l'appel public à l'épargne d'Acasti (5 009 \$) et par le placement privé d'Acasti (1 872 \$). Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 6 700 \$ principalement provenant des prêts et emprunts liés à l'acquisition de Biodroga (8 342 \$), partiellement contrebalancée par les remboursements des prêts et emprunts de 633 \$ et par le paiement des intérêts de 1 037 \$.

Au 31 mars 2017, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevaient à 15 802 \$. De ce montant, 9 772 \$ correspondent à des capitaux qu'Acasti a réunis au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé en 2017 en vue du développement de son produit et de sa commercialisation. Par conséquent, ces sommes ne sont pas accessibles par le secteur nutraceutique. La Société a également des placements à court terme réservés d'un montant de 2 745 \$ qui sont principalement engagés pour le prêt encouru lors de l'acquisition de Biodroga et pour les contrats de swap de devises étrangères.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 1 800 \$ (expirant le 31 juillet 2017), dont une somme de 1 800 \$ était disponible au 31 mars 2017. Le 20 avril 2016, la Société a signé une entente de prêt à terme d'environ 3 666 \$ (net des frais de transaction) avec B&C, net des frais connexes (se reporter à la rubrique Financement par emprunt de la section Aperçu des activités).

La direction est d'avis que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, son financement disponible, sa marge brute prévue sur la vente de produits, ses versements de redevance à recevoir et ses crédits d'impôt sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités du secteur nutraceutique pour les douze prochains mois. La principale hypothèse sous-jacente à cette affirmation est sa capacité de continuer à réaliser des revenus plus importants et d'accroître son efficacité de façon continue ainsi que sa performance opérationnelle.

Si les attentes de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités du secteur nutraceutique dans un avenir rapproché, y compris le recours aux marchés financiers et la contraction d'emprunts supplémentaires, hypothèse que la direction envisage aisément, bien que rien ne garantisse que la Société pourra effectivement avoir recours aux marchés financiers et obtenir du financement additionnel par emprunt.

En outre, Acasti, la filiale de la Société représentant le segment cardiovasculaire, est exposé à un certain nombre de risques liés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation et à la conclusion d'alliances stratégiques. Acasti devra financer ses activités de recherche et de développement et ses études cliniques. Il est prévu que les produits développés par Acasti nécessiteront l'approbation de la Food and Drug Administration des États-Unis et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, Acasti prévoit réunir les capitaux supplémentaires nécessaires et conclure des alliances stratégiques. La capacité d'Acasti de réussir à plus long terme à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction d'Acasti. Acasti a levé des fonds supplémentaires au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et travaille sur le développement d'alliances stratégiques avec des partenaires et planifie trouver du financement additionnel dans le futur, mais il n'existe aucune garantie sur le moment ni même si Acasti sera en mesure de compléter ses initiatives de financement ou ses collaborations stratégiques. En particulier, soulever du financement dépend des conditions de marché, lesquelles sont hors du contrôle d'Acasti. Il existe une incertitude substantielle quant à la capacité d'Acasti à poursuivre son exploitation et, par conséquent, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

#### PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de quatre mois et treize mois terminées les 31 mars 2017 et la période de trois mois et l'exercice terminés le 29 février 2016. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

	Période de quatre mois terminée le 31 mars 2017	Période de trois mois terminée le 29 février 2016	Période de treize mois terminée le 31 mars 2017	Exercice terminé le 29 février 2016	Exercice terminé le 28 février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	11 829	10 030	46 818	22 632	15 070
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS <sup>1</sup>	(1 227)	(493)	(3 695)	(11 216)	(32 926)
Revenu net (perte nette)	(2 298)	(379)	879	(10 830)	(29 822)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(424)	615	6 913	(7 470)	(27 961)
Résultat de base et dilué par action	(0,01)	0,01	0,09	(0,10)	(0,38)
Total des actifs			111 220	106 046	99 055
Fonds de roulement <sup>2</sup>			25 600	24 688	40 832
Passifs financiers non courants			18 358	20 342	16 288
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			63 747	53 445	72 858

<sup>1</sup> La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

L'augmentation des produits de l'exercice terminé du 28 février 2015 au 29 février 2016 est reliée à l'acquisition de Biodroga survenue le 7 janvier 2016. L'amélioration de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS et du résultat net de 2015 à 2016 est reliée aux coûts de remise à niveau de l'usine encourus dans l'exercice terminé le 28 février 2015 comparé à des coûts indirects de production non attribués dus à des niveaux de production plus bas qu'attendu de 2 174 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. L'amélioration est aussi attribuable au renversement d'une dépréciation des stocks de 1 406 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 contrebalancée par une dépréciation des stocks de 945 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 comparé à une dépréciation des stocks de 6 106 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	31 mars 2017 (4 mois) \$	30 novembre 2016 \$	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$
Total des produits	11 829	12 141	11 591	11 257
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS <sup>1</sup>	(1 227)	(464)	(857)	(1 146)
Revenu net (perte nette)	(2 298)	9 421	(2 419)	(3 825)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(424)	10 685	(1 191)	(2 157)
Résultat de base et dilué par action	(0,01)	0,14	(0,02)	(0,03)

	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$	31 août 2015 \$	31 mai 2015 \$
Total des produits	10 030	5 520	4 378	2 704
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS <sup>1</sup>	(493)	(2 554)	(3 104)	(5 168)
Perte nette	(379)	(2 927)	(2 557)	(4 966)
Perte nette (revenu net) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	615	(1 776)	(1 875)	(4 434)
Résultat de base et dilué par action	0,01	(0,02)	(0,02)	(0,06)

Le revenu net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un autre produit lié au règlement de redevance de 13 117 \$. La perte nette du trimestre terminé le 29 février 2016 inclut le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ dû à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés de la Société non précédemment reconnus puisqu'une rentabilité future est attendue de la société acquise Biodroga et de l'impôt différé sur les résultats nets de Biodroga depuis la date d'acquisition. À partir du trimestre terminé le 29 février 2016, les produits ont augmenté puisque les produits de Biodroga sont consolidés depuis.

<sup>1</sup> La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

**SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 31 mars 2017 et le 29 février 2016 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 329	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie consolidée et sources de financement »
Placements à court terme	(7 527)	Échéance de placements
Clients et autres débiteurs	3 480	Débiteur provenant du règlement avec Aker
Crédits d'impôt à recevoir	(645)	Encaissement des crédits d'impôt à recevoir
Charges payées d'avance	(501)	Comptabilisation en dépenses des charges payées d'avance
Stocks	(4 877)	Augmentation des ventes et diminution des stocks de matières premières
Placements à court terme réservés	(255)	Libération de placements à court terme réservés
Immobilisations corporelles	411	Coûts liés aux équipements, déduction faite de l'amortissement
Immobilisations incorporelles	5 123	Ententes de licence, déduction faite de l'amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	175	Frais de transaction liés à l'appel public à l'épargne d'Acasti
Produits différés	(191)	Comptabilisation en revenus des produits différés
Impôt sur le résultat à payer	(301)	Paiement des impôts sur le résultat à payer
Créditeur à long terme	795	Créditeurs long terme liés à l'acquisition de la licence
Prêts et emprunts	(4 750)	Remboursements moins le prêt de la banque B&C
Déventures convertibles non garanties	1 406	Placement privé d'Acasti
Autres passifs financiers	229	Augmentation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription et des contrats de swap de devises étrangères

Voir l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 29 février 2016.

**TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Transactions avec les principaux dirigeants :

Durant l'exercice terminé le 29 février 2016, une société contrôlée par le président du conseil d'administration a fourni des services-conseils, représentant du temps additionnel en sa qualité de président du conseil d'administration durant une période de temps intérimaire, pour lesquels les honoraires ont été de 30 \$.

Durant l'exercice terminé le 29 février 2016, une société contrôlée par un membre du conseil d'administration a fourni des services-conseils pour lesquels les honoraires ont été de 27 \$. Pour l'exercice terminé le 29 février 2016, la Société a émis 75 000 UAD en compensation pour des services de consultation rendus par un membre du conseil d'administration. La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée 129 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016.

Rémunération des principaux dirigeants :

Certains dirigeants et les membres du conseil d'administration sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 9 % des actions avec droit de vote de la Société. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés pour des informations sur les parties liées relatives à la rémunération des principaux dirigeants.

**ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES**

Les dérivés sur les titres de capitaux propres de la Société, d'un montant de 203 \$ au 31 mars 2017, n'engendrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions et, par conséquent, ils ont été exclus du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 31 mars 2017 :

Paiements exigibles annuellement	31 mars 2017					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crédeurs et crédeur à long terme	10 788 \$	10 788 \$	9 993 \$	359 \$	436 \$	– \$
Prêts et emprunts*	22 932	26 459	8 681	17 073	705	–
Débetures convertibles non garanties *	1 406	2 463	160	2 303	–	–
Contrat de swap de taux d'intérêt	7	7	7	–	–	–
Contrats de swap de devises étrangères	208	208	208	–	–	–
Ententes de recherche et de développement	–	917	917	–	–	–
Obligation d'achat	–	22	22	–	–	–
Contrats de location simple	–	2 378	702	843	666	167
Autres ententes	–	3 021	3 021	–	–	–
	35 341 \$	46 263 \$	23 711 \$	20 578 \$	1 807 \$	167 \$

\*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2017, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

La Société n'avait pas d'activités hors bilan significatives au 31 mars 2017, à l'exception des engagements suivants :

La Société loue ses locaux en vertu de contrats de location simple expirant à diverses dates entre le 31 mai 2018 et le 30 septembre 2022. Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit : 694 \$ en 2018, 450 \$ en 2019, 379 \$ en 2020, 333 \$ en 2021, 333 \$ en 2022 et 167 \$ par la suite.

La Société a d'autres contrats de location simple qui expirent à diverses dates entre le 31 juillet 2017 et le 13 juillet 2020. Les paiements de loyers minimaux aux termes de ces autres contrats de location simple pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit : 8 \$ en 2018, 7 \$ en 2019 et 7 \$ en 2020.

Dans le cours normal de ses activités, Acasti a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs pour que ceux-ci exécutent des projets de recherche et fabriquent et commercialisent des produits. La filiale de la Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront menés sur une période de 12 mois pour un coût total de 2 169 \$, dont une tranche de 785 \$ a été versée à ce jour. Au 31 mars 2017, un montant de 467 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres crédeurs » à l'égard de ces projets.

Au cours de la période, Acasti a conclu une entente prévoyant l'achat d'un équipement de recherche et de développement de 1 162 \$ en vue de l'approvisionnement clinique et commercial futur de son produit. Au 31 mars 2017, un montant de 853 \$ a été versé et un montant de 287 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres crédeurs » à l'égard de cet équipement.

Au 30 septembre 2016, Neptune a conclu un accord commercial exclusif pour un ingrédient de spécialité (se référer à la section Aperçu des activités). En vertu de cet accord, pour maintenir l'exclusivité, Neptune doit atteindre des volumes de ventes annuels minimums pour la durée de l'accord de 11 ans. Également, Neptune doit payer des redevances sur les ventes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs totalisant 3 021 \$ au 31 mars 2017, principalement pour l'achat de matières premières.

### Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Les plus importantes sont les suivantes :

L'ancien chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8 500 \$ et l'émission d'instruments de capitaux propres. Comme la direction de la Société estime que ces revendications ne sont pas valides, aucune provision n'a été

comptabilisée. À la date de ce rapport de gestion, aucune entente n'a été conclue. Neptune et ses filiales ont également déposé une demande supplémentaire pour récupérer certains montants de cet ancien dirigeant. Tous les paiements à base d'actions en circulation détenues par l'ancien chef de la direction ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

Aux termes d'une entente conclue avec une société contrôlée par l'ancien chef de la direction de la Société, la Société devrait payer des redevances représentant 1% des produits issus de l'huile de krill, en versements semestriels pour une période indéterminée. Neptune a déposé une requête contestant la validité de certaines clauses de l'accord.

La Société a engagé une procédure d'arbitrage contre un client qui lui doit une somme approximative de 5 millions \$ (3,7 millions \$US). La totalité du montant à recevoir a été radiée. Dans sa demande reconventionnelle, ce client demande une somme au titre de dommages-intérêts. Comme la direction de la Société estime que cette demande reconventionnelle n'est pas valide, aucune provision n'a été comptabilisée.

Bien que l'issue de ces et de diverses autres réclamations et poursuites contre la Société au 31 mars 2017 ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur les tendances générales de ses résultats d'exploitation.

## MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants des transactions et les soldes de l'état de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers consolidés pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et l'exercice terminé le 29 février 2016. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons comme critiques si leur application nécessite un degré important de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les éléments ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers consolidés pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et l'exercice terminé le 29 février 2016.

### Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- Le recours à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers. À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue la base d'établissement des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon cette hypothèse, il est supposé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs et ses obligations dans le cours normal des activités;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige;
- L'évaluation de l'exercice ou non d'un contrôle de fait par la Société sur sa filiale Acasti;
- L'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôt et des crédits d'impôt à l'investissement;
- L'évaluation à l'effet que le produit et l'actif incorporel découlant du règlement avec Aker sont des éléments qui doivent être comptabilisés séparément et l'estimation de leur juste valeur respective.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers.

De plus, la Société utilise la meilleure estimation pour déterminer les valeurs réalisables nettes des stocks basés sur l'obsolescence et les conditions du marché.

#### **Actifs non financiers**

Chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, et au minimum annuellement pour le goodwill, la Société évalue la valeur recouvrable de l'actif, ce qui nécessite le recours au jugement. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé de ces deux montants.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable est la plus sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle de flux de trésorerie actualisés, ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance utilisés aux fins d'extrapolation. Dans le cadre du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Des différences dans les estimations pourraient avoir une incidence sur la question de savoir si des actifs non financiers ont effectivement subi une dépréciation et sur le montant en dollars de cette dépréciation.

#### **Impôt sur le résultat**

La Société est tenue de procéder à une évaluation afin de déterminer si l'actif ou le passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, sur la base des lois qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différés sont révisés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

Se reporter également aux notes 2 d) et 3 des états financiers consolidés annuels.

#### **CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés audités. L'IASB a publié les normes suivantes qui comportent des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers consolidés :

#### **Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9 (2014)). Elle met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers et elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

#### **Produits**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec

des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

#### **Contrat de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace la norme l'IAS 17. La norme prévoit que tous les contrats de location de plus de 12 mois doivent être présentés dans les états de la situation financière comme actif ou passif. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

#### **Modifications à l'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions**

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, qui clarifient la façon de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une application anticipée est permise. À titre de mesure de simplification, les modifications sont applicables prospectivement. L'application rétrospective, ou anticipée, est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. Les modifications énoncent les exigences relatives à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisitions des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour les obligations relatives aux retenues d'impôt à la source; et d'une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui a pour effet que la transaction, qui a été considérée comme étant réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La Société a l'intention d'adopter les modifications à l'IFRS 2 pour ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications de la norme n'a pas encore été déterminée.

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités.

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

#### **Contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI)**

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée et que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 31 mars 2017.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 mars 2017 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013 Framework) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

### RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), ainsi que les risques qui suivent, sans s'y limiter :

- le risque lié aux antécédents de pertes nettes de Neptune et à son incapacité d'atteindre le seuil de rentabilité jusqu'à maintenant sur une base consolidée;
- le risque qu'une publicité défavorable ou que la perception d'un client des produits de Neptune, des ingrédients qu'ils contiennent et que tous autres produits similaires distribués par d'autres compagnies pourraient causer des fluctuations dans les résultats opérationnels de Neptune et pourraient avoir un effet inverse significatif sur la réputation de Neptune, la demande pour ses produits ou son habilité à générer des revenus et le prix du marché pour ses titres;
- le risque lié aux besoins potentiels de Neptune de conclure des financements additionnels pour exécuter sa stratégie de croissance;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de gérer sa croissance efficacement ou exécuter sa stratégie de croissance;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de percer sur les principaux marchés ou sur de nouveaux marchés;
- le risque lié aux rapides changements technologiques et à la compétition dans l'industrie de Neptune;
- le risque associé au fait que le succès de Neptune dépend largement de la poursuite des ventes de ses principaux produits;
- le risque lié à la dépendance de Neptune envers un nombre limité de distributeurs, de tiers fournisseurs et de sous-traitants et que les créances clients de Neptune sont très concentrées;
- le risque lié aux perturbations dans les opérations de fabrication de Neptune qui pourraient affecter négativement les ventes de Neptune et la relation avec les clients;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer, d'embaucher et de retenir des membres clés de la direction et du personnel compétent;
- le risque que la couverture d'assurance ne soit pas suffisante pour couvrir les pertes que Neptune pourrait survenir;
- le risque que les méthodes de gestion des risques de Neptune puissent ne pas être efficaces;
- le risque lié aux poursuites en responsabilité de produits qui pourraient être intentées contre Neptune;
- le risque que des rappels de produits de Neptune puissent survenir;
- le risque que les lois et règlements sur l'environnement, la santé et la sécurité puissent augmenter les coûts d'opérations de Neptune ou puissent exposer Neptune à des passifs;
- le risque que Neptune puisse échouer à maintenir avec succès et ou améliorer ses systèmes de technologie de l'information;
- le risque lié aux fluctuations de devises étrangères;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de réaliser en temps opportun les progrès importants annoncés ou échoue à poursuivre les opportunités annoncées;
- le risque que Neptune perde le contrôle qu'elle exerce sur Acasti;
- le risque lié au résultat des essais cliniques en cours ou futurs d'Acasti et le délai pour de telles études;
- le risque lié à l'industrie d'Acasti en général ;

- le risque lié au fait que Neptune subisse des pertes de valeur de ses immobilisations incorporelles;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'obtenir des droits de propriété intellectuelle ou de les défendre;
- le risque lié aux réglementations gouvernementales importantes et à la réforme législative ou réglementaire du système de soins de santé ou aux industries dans lesquelles Neptune opère ou espère opérer ;
- le risque lié au fait que Neptune n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible; and
- le risque de l'évolution de la demande sur le marché des consommateurs.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle, pourraient également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

### **Risques liés aux instruments financiers**

La présente section fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des placements à court terme réservés, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. Un montant de 5 319 \$ inclut dans les autres débiteurs de la Société est garantie par une lettre de crédit émise d'une institution financière internationale ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Les modalités de paiement de la plupart des ventes sont fixées conformément à la pratique de l'industrie. Au 31 mars 2017, quatre clients représentaient respectivement 13,3 %, 13,1 %, 12,7 % et 10,6 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs. Au 29 février 2016, un client représentait 11,4 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou de cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance-crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client

que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient. Les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ne peuvent éliminer le risque de crédit.

La Société constitue une provision pour ramener les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats consolidés sauf si la perte a été comptabilisée durant des périodes antérieures, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

#### **Risque de change**

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 67 % (66 % en 2016) des produits de la Société sont libellés en dollars américains et 7 % (18 % en 2016) en euros. Une petite partie des charges, à l'exception de celles qui sont liées aux achats de matières premières, lesquels sont essentiellement effectués en dollars américains, est libellée en devises. Les fluctuations de la valeur du dollar américain (« \$ US ») et de l'euro (« EURO ») par rapport au dollar canadien (« \$ CA ») présentent un risque financier.

En plus des contrats de swap dérivés (se reporter à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement), de temps à autre, la Société conclut des contrats de change visant l'achat ou la vente futur de devises à des taux de change préétablis. Ces contrats de change ont pour but de stabiliser le risque lié aux fluctuations des taux de change futurs.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

La capacité de la Société à réinvestir les montants à court terme avec des rendements équivalents sera influencée par les variations des taux d'intérêt fixes à court terme disponibles sur le marché.

Les emprunts à taux fixe et les débentures exposent la Société à un risque de juste valeur mais aucun risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

La Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt pour fixer une portion du coût de sa dette et réduire son exposition à la variabilité des taux d'intérêt par l'échange de paiements à taux variable pour des paiements à taux fixe. La Société a désigné son swap de taux d'intérêt comme couverture des flux de trésorerie pour lequel la comptabilité de couverture est utilisée (se reporter à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement).

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Les dérivés portant sur les capitaux propres de la Société, y compris les passifs dérivés liés aux bons de souscription, ne génèrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web d'EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

Au 7 juin 2017, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 78 576 229 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 769 058 bons de souscription, 5 030 486 options et 554 532 unités d'actions différées en cours. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.

Au moment de leur exercice, les instruments mentionnés ci-après modifieront la répartition des capitaux propres entre la participation donnant le contrôle et celle ne donnant pas le contrôle, mais ne se traduiront pas par l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société. Neptune a émis 70 750 options d'achat d'actions d'Acasti visant des actions en circulation à cette date qu'elle détient dans cette filiale, chaque option étant exerçable en une action de catégorie A de la filiale. De plus, Acasti avait 18 400 000 bons de souscription de série 8 (y compris 592 500 bons de souscription détenus par la Société), 161 654 bons de souscription de série 9, 1 965 259 bons de souscription de l'offre publique 2017, 234 992 offre publique de bons de souscription de 2017, 1 052 630 options de conversion de débenture convertible non garantie et bons de souscription conditionnels de 2017 et 1 359 288 options en circulation à cette date. Chaque bon de souscription de série 9, bons de souscription de l'offre publique 2017, offre publique de bons de souscription de 2017, options de conversion de débenture convertible non garantie et bons de souscription conditionnels de 2017 et option est exerçable contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Dix bons de souscription de série 8 sont exerçables contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Les informations relatives aux options d'achat d'actions, aux options et aux bons de souscription d'Acasti reflètent le regroupement d'actions survenu le 14 octobre 2015.